



## Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, le 20 novembre 2020

### **CALog : prise en compte de l'allocation de développement des compétences dans le calcul de la pension**

Un dossier resté ouvert depuis **2007** va bientôt connaître son épilogue.

En effet, alors que des cotisations en matière de pension sont perçues sur les allocations de compétences octroyées chaque année aux membres CALog en ordre de formation certifiée, l'AR permettant sa prise en compte pour le calcul de la pension n'avait jamais été publié au Moniteur Belge.

A de nombreuses reprises les organisations syndicales étaient intervenues à ce sujet tant auprès des autorités policières, que des Ministres de l'intérieur et des Pensions successifs.

Après avoir été négocié au sein du comité de négociation des services de police le 30-09-2020, le PAR a été porté à l'ordre du jour du Comité A ce 19-11-2020.

Ce dernier obstacle franchi, nous attendons la publication au Moniteur Belge le plus rapidement possible afin de le rendre applicable avec effet rétroactif au 01-01-2007.

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

